

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01794
Numéro SIREN : 487 607 095
Nom ou dénomination : BLOT IMMOBILIER HABITATION RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 5667

BLOT IMMOBILIER HABITATION RENNES
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 Euros
93, Avenue Henri Fréville 35200 RENNES
RCS RENNES 487 607 095

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un
Le 12 mars
A dix-neuf heures,

Les associés de la société BLOT IMMOBILIER HABITATION RENNES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social - 93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES, sur convocation verbale de la gérance, tous les associés étant d'accord sur ce mode de convocation.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BLOT, représentant de la société THABOR FINANCE, elle-même Directeur Général de la société BLOT IMMOBILIER, associée détenant la majorité des parts sociales.

Madame la présidente constate que sont présents ou représentés les associés suivants :

- **La Société BLOT IMMOBILIER**
Représentée par la société THABOR FINANCE
Agissant en qualité de Directeur Général de ladite société
Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'un acte unanime en date du 12 mars 2021.
La société THABOR FINANCE étant elle-même représentée par
Madame Sandra BLOT, en sa qualité de cogérante
Propriétaire de 499 parts
- **La Société THABOR INVESTISSEMENT**
représentée par Monsieur Jean BLOT
Agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,
Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'un acte unanime en date du 19 janvier 2021.
Propriétaire de 1 part

La Présidente constate que les associés présents ou représentés détiennent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Cogérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Diverses observations sont alors échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

h3

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un Cogérant

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Cogérant de la société, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

Madame Sandra BLOT

Née le 24 novembre 1973 à RENNES (35000)

Demeurant 1 B, rue Louis Braille 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Madame Sandra BLOT intervient au présent acte à l'effet d'accepter les fonctions de Cogérante qui viennent de lui être confiées et de déclarer qu'il n'existe aucun obstacle l'empêchant d'exercer ce mandat social.

Madame Sandra BLOT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Convocation verbale

L'assemblée générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés présents ou représentés détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, les dépôts requis par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé comme suit.

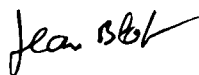


I - SIGNATURE DES ASSOCIES

La société BLOT IMMOBILIER,
La société THABOR FINANCE - Madame Sandra BLOT - ès-qualités



La société THABOR INVESTISSEMENT,
Monsieur Jean BLOT - ès-qualités



II - ACCEPTATION DES FONCTIONS DE COGERANTE

Madame Sandra BLOT

« Bon pour acceptation des fonctions de Cogérante de la société BLOT IMMOBILIER HABITATION
RENNES »

« Bon pour acceptation des fonctions de Cogérante de
la société BLOT Immobilier Habitation Rennes »

